



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 13 juin 2024 à 20 heures 30 minutes
Mairie d'Aignan

Présents :

M. AURENSAN Michel, M. BARATAULT Philippe, M. CHANUT Michel, M. DARBAS Jean-Yves, M. GARCIA Grégory, M. GARROS Marc, M. LETELLIER Patrick, M. PÉRÈS Gérard, Mme PESQUIDOUX Valérie, Mme SARNIGUET Chantal

Procuration(s) :

M. BARNADAS Mathieu donne pouvoir à M. BARATAULT Philippe, Mme CALLAC Marie-Pierre donne pouvoir à M. PÉRÈS Gérard, Mme DALY Géraldine donne pouvoir à M. CHANUT Michel, Mme TOUJA Noémie donne pouvoir à Mme SARNIGUET Chantal

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. BARNADAS Mathieu, Mme CALLAC Marie-Pierre, Mme DALY Géraldine, Mme TOUJA Noémie

Secrétaire de séance : M. CHANUT Michel

Président de séance : M. PÉRÈS Gérard

M. le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance et rappelle l'ordre du jour.

ABEI ENERGY - Présentation projet agrivoltaïque

- **Budget supplémentaire**
- **Taxe d'aménagement**
- **Emplois été 2024**
- **Désignation d'un référent ambroisie**
- **Divers devis**
- **Compte-rendu des commissions**

Mr le Maire demande s'il y a des remarques à ajouter au PV du Conseil municipal du 13 Mai 2024. Pas de remarque.

1 - Budget supplémentaire 81400 - Commune

Présentation du budget supplémentaire de la commune.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour: 12; Contre: 2; Abstention: 0)

2 - Taxe d'aménagement intercommunale

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des impôts (CGI) et plus particulièrement,

Vu l'article 1379-0 bis du CGI ;

Vu l'article 1635 quater E du CGI ;

Vu l'article 1635 quater L du CGI ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 9 octobre 2023 ;

Considérant la délibération prise par le conseil communautaire de la communauté de communes Armagnac Adour le lundi 6 mai 2024 par délibération 2024-048 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire intercommunal :

- Approuve l'instauration de la taxe d'aménagement au titre de l'intercommunalité pour un taux de 2,5% sur toutes les communes du territoire Armagnac Adour,
- Approuve le reversement à la commune d'un montant de 80% de la somme perçue par la communauté de communes au titre des taxes d'aménagement sur la commune de Saint-Mont,
- Accepte les exonérations facultatives (article 1635 quater E du CGI) de taxe d'aménagement sur les constructions suivantes :
 - les locaux à usage d'habitation principale financés par un prêt à taux zéro (dans la limite de 50 % de la surface au-delà des 100 premiers m²);
 - les abris de jardin, pigeonniers, colombiers et serres de jardin à usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 m², soumis à déclaration préalable ;
- Acte que cette taxe d'aménagement sera instaurée au 1^{er} janvier 2025.

VOTE : Adopté à l'unanimité

3 - Emplois d'été 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de recruter pour la saison 2024 du 1er juillet au 31 août, 3 BNSSA pour assurer la surveillance de la baignade sur les sites base de loisirs et piscine ainsi que 10 surveillants de toboggan.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut retenir dès maintenant ces jeunes qui seront destinataires d'un courrier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De recruter pour la période du 1er juillet au 31 août 2024 :
 - 3 BNSSA, (10ème échelon du grade d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives Qualifié, indice brut : 461, majoré : 409) pour assurer la surveillance de la baignade du lac sur le site de la base de loisirs et de la piscine
 - 10 adjoints techniques, à temps non complet (1er échelon indice brut 367, majoré 366) pour assurer la surveillance du toboggan.
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de travail devant intervenir.
- La dépense est prévue au budget primitif de l'année en cours à l'article 6413

VOTE : Adopté à l'unanimité

4 - Désignation d'un référent ambrosie

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du courrier qu'il a reçu de l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) au sujet de l'ambrosie. Un référent doit être désigné au sein de la collectivité.

Personne n'est intéressé pour être référent.

5 - Divers devis - AEBS

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise AEBS pour la réparation ou le remplacement d'une pompe d'assainissement :

-Remplacement Pompe

-----5 400,00 € HT

-----6 480,00 € TTC

-Réparation Pompe

-----5 445,00 € HT

-----6 534,00 € TTC

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider le devis de remplacement de la pompe de l'entreprise AEBS pour un montant total de 5 400.00 € HT soit 6 480.00 TTC.

- d'autoriser Mr le Maire à signer le devis

la dépense est inscrite au budget 2024 - Assainissement compte 2315

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 13, Contre : 1, Abstention : 0)

6 - Divers devis - Jarry

Monsieur le Maire donne lecture de la facture de Sébastien JARRY pour le remplacement du coffret d'une pompe de relevage:

-----3 743,43 € TTC

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

-De valider la facture de remplacement du coffret de la pompe de relevage

-D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.

La dépense est inscrite au BP 2024 - Assainissement compte 2315

VOTE : Adopté à l'unanimité

7 - Divers devis - EURL du Soucaret

Monsieur le Maire donne lecture de la facture de l'EURL du Soucaret pour des travaux d'assainissement Av de l'Armagnac:

-----4 620,00 € TTC

-----3 850,00 € HT

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

-De valider la facture des travaux d'assainissement Av de l'Armagnac

-D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.

La dépense est inscrite dans le cadre de l'ouverture du quart des crédits d'investissement 2024 - compte 231.

VOTE : Adopté à l'unanimité

8 - Divers devis - SCP MENGELLE QUERCY

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de la SCP MENGELLE QUERCY pour le constat d'affichage du panneau de permis de construire de l'Encantada :

-----323,01 € HT

-----387,61 € TTC

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

-De valider le devis pour le constat d'affichage du panneau de permis de construire de l'Encantada

-D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.

La dépense est inscrite au BP 2024 - Opération 171 ENCANTADA article 2131

VOTE : Adopté à l'unanimité

9 - Divers devis - SCP MENGELLE QUERCY Constat avant travaux maison voisine Encantada

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de la SCP MENGELLE QUERCY pour le constat avant travaux des habitations voisines de l'Encantada :

-----	357,67 € HT
Frais administratifs et de déplacements	15,00 €
-----	444,20 € TTC

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De valider le devis pour le constat avant travaux des habitations voisines de l'Encantada
- D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.

La dépense est inscrite au BP 2024 - Opération 171 ENCANTADA article 2131

VOTE : Adopté à l'unanimité

10 - Compte-rendu des commissions

*Commission voirie:

- Ecluses: Voir le CR de vitesse
- Vitesse du village limitation 30km/h? (problèmes le jour de marché)
- Organisation de la circulation dans le village (tableau)

*Commission gendarmerie:

- 5 logements. La commune est OK pour porter le projet

*SICTOM:

- Panneaux entrée de ville bougés par le SLA, donc plus de containers.

*Dentiste

Le secrétaire de séance,

Fait à AIGNAN
Le Maire,



Michel CHANUT.

Gérard PÉRÈS.